

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00224

**ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION - REPRISE DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES - CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE POUR 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240022410

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION - REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR 2024

La Chambre d'Agriculture de la Loire et la Métropole travaillent ensemble sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre 2021-2024 :

- renouvellement des générations et transmission-reprise ;
- alimentation et circuits courts ;
- adaptation au changement climatique et agroenvironnement.

Ces thématiques font échos aux priorités de la politique agricole de la Métropole et aux missions de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le renouvellement des générations, la Chambre d'Agriculture de la Loire ne peut assurer qu'un accompagnement basé sur du volontariat au titre de ses missions régaliennes (pas de démarche proactive, réponse aux sollicitations des agriculteurs), et ce à partir de 58 ans seulement. Elle anime pour cela des dispositifs de portée départementale tels que le Point Accueil Transmission ou le Point Accueil Installation.

Or, il est primordial de pouvoir sensibiliser et informer les exploitants dès 55 ans, notamment pour leur permettre d'entretenir leur outil de production, mais aussi de réfléchir à la question du logement. En effet, la transmission d'une exploitation se concrétise en 2 ans minimum, et ce sont près de 440 exploitants sur les 873 que compte le territoire, qui partiront en retraite dans les 10 ans.

Cette action, intitulée « Dynamique des Emplois Agricoles », a déjà été mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de la Métropole. Près de 190 exploitants concernés par la question de la transmission ont, ainsi, été rencontrés individuellement depuis dix ans (chef d'exploitation ou associé âgé de plus de 55 ans). Pour mémoire, en 2022, 20 exploitants du secteur des Monts du Lyonnais ont pu être rencontrés, et en 2023, ce sont 12 exploitants du Plateau du Forez et de l'ouest stéphanois qui ont été enquêtés.

Une dynamique forte a ainsi été créée autour de cette question de la transmission agricole, souvent difficile à aborder car très personnelle et sujette à de nombreux facteurs économiques, sociaux et techniques.

Un renouvellement du partenariat entre la Métropole et la profession agricole est donc nécessaire pour continuer à appréhender de manière pertinente la transmission-reprise et ainsi maintenir les emplois agricoles du territoire.

Cette action s'inscrit pleinement dans le volet agricole du projet métropolitain, dont un des objectifs est d'anticiper la transmission des exploitations agricoles pour maintenir la dynamique agricole sur le territoire et également dans l'axe 1 « maintenir une agriculture de proximité et accompagner sa transition » du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole.

En 2024, Saint-Etienne Métropole et la Chambre d'Agriculture de la Loire pourront donc coopérer pour poursuivre le recensement, la rencontre et le diagnostic de transmissibilité des agriculteurs atteignant 55 ans dans le secteur du Gier, principalement sur le versant Jarez, soit une trentaine de cédants environ.

Pour mener à bien cette action, une convention de coopération entre la Métropole et la Chambre d'Agriculture est prévue. Ce mode de partenariat permet à la Chambre d'Agriculture d'assumer intégralement la mission pour le compte de Saint-Etienne Métropole, et d'être remboursée à l'euro prêt sur la base du coût comptable justifié.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Sensibilisation à la transmission :

- rencontres et réalisation d'un diagnostic transmissibilité de 30 futurs cédants de plus de 55 ans 13 934,52 €
- réunion collective pour les agriculteurs de 50 à 55 ans 691,20 €

Conduite et bilan de l'action

- réunions de restitution et bilan/perspectives 2 158,95 €

Total 16 784,67 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le remboursement de la Chambre d'Agriculture de la Loire par Saint-Etienne Métropole à l'euro prêt sur la base du coût comptable justifié dans la limite de 16 784,67 euros ;**
- **approuve la convention de coopération annexée à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, destination PSADE, du budget agriculture de l'exercice 2024.**

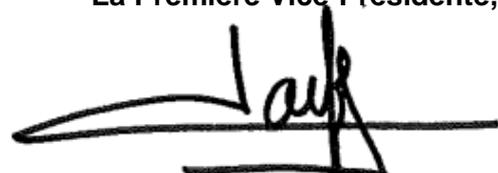
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE